

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE

23 AVRIL 2014

PRESENTS

Représentant des résidents : M. Chérel Joseph

Représentant des familles : Mme Durand Marie-Thérèse

Représentant de l'Association : Mme Audrain Marie-Claude

Représentant de la Direction : Melle Huvé Delphine

Responsable Hôtellerie : Mme Hillion Roselyne

Responsable Accueils spécifiques : Mme Pedrono Marie-Annick

Animateur : M. Mouillet Fabien

Absents excusés : Mme Romé Julia, Mme Ruelland Berthe

Secrétaire de séance : Mlle Huvé Delphine

ORDRE DU JOUR

1. Point sur les animations organisées / Questions des résidents

Présentation par Fabien Mouillet

Animations proposées

Les animations suivantes ont été proposées depuis Novembre 2013 :

- Participation à la Semaine des Arts en Novembre 2013 à Pacé : exposition des productions réalisées par les résidents en atelier d'art-thérapie
- Participation au repas du CCAS de La Chapelle des Fougeretz pour 7 résidents et au repas du CCAS de Pacé pour environ 40 résidents
- Fête de Noël (goûter et marché de Noël le 14 Décembre 2013 et fête des 20 ans de l'Association Les Chenus)
- Participation au Prix Chronos avec l'école Guy Gérard
- Sorties au théâtre (Bécherel, Gévezé)
- Sorties au restaurant Tête de Veau à Montgermont
- Sortie au marché (une fois par semaine) et repas à la crêperie ou pizzeria (une fois par mois)
- Fête des anniversaires une fois par mois
- Matches de foot au stade rennais (environ 3 fois par an)
- Activités crêpes, gaufres et repas thérapeutiques dans les unités (pour environ 9 à 12 résidents)

Projets de sorties et d'activités

- Sortie au zoo de la Bourbansais (en mai)
- Chorale avec la Résidence Les Nymphéas à Pacé
- Voyage à Sarzeau avec 5 à 6 résidents en septembre

Niveau de satisfaction des résidents

Après consultation des résidents sur les points relatifs à la restauration, l'hôtellerie, l'animation et les soins, il en ressort qu'ils sont globalement satisfaits sur l'ensemble de ces questions et font remonter peu d'insatisfactions. Notamment, les résidents sont globalement satisfaits quant à la restauration, et font part d'une amélioration sur les menus proposés le soir (menus plus élaborés).

Il est précisé par Mme Hillion, responsable Hôtellerie, qu'il est dorénavant proposé (depuis mi-avril), à chaque admission, une visite de la cuisine et de la lingerie pour les nouveaux résidents, accompagnés, dans la mesure du possible, de leurs référents familiaux. Cette démarche s'inscrit dans le cadre du plan d'amélioration continue de la qualité établi lors de l'évaluation interne.

Il est également rappelé que l'établissement est toujours confronté à la problématique du linge non marqué. Dans ce contexte, un courrier sera adressé aux résidents et à leurs référents familiaux.

2. Organisation des prochaines élections du Conseil de la Vie Sociale (CVS)

Le CVS est élu pour une durée maximale de trois ans. Les dernières élections ayant eu lieu en Novembre 2010, l'établissement est tenu de procéder au renouvellement de son Conseil de la Vie Sociale.

Il est proposé d'organiser les prochaines élections en semaine 26 (du 23 au 27 Juin 2014).

MODALITES DE DESIGNATION

La structure minimale du CVS est la suivante :

- 2 représentants des résidents
- 1 représentant des familles
- 1 représentant du personnel
- 1 représentant du Conseil d'Administration de l'Association Les Chenus

Peuvent siéger en outre, avec voix consultative :

- Le Directeur ou son représentant
- Les représentants des usagers
- Les suppléants des membres titulaires

Le conseil de la vie sociale peut appeler toute personne à participer à ses réunions à titre consultatif en fonction de l'ordre du jour.

Concernant les représentants des résidents, sont éligibles toutes les personnes prises en charge par l'établissement. Concernant les représentants des familles, sont éligibles tous parents d'un résident jusqu'au quatrième degré (petits-neveux et nièces, arrière arrière petits enfants, grands oncles et tantes, cousins germains) et tout représentant légal d'un résident.

Concernant le représentant du personnel, celui-ci est élu par et parmi l'ensemble des agents nommés dans les emplois permanents à temps complet et non complet. Les candidats doivent avoir une ancienneté au moins égale à six mois au sein de l'établissement ou dans la profession s'il s'agit d'une création.

Les élections se font à bulletin secret, à la majorité des votants. Des suppléants sont élus dans les mêmes conditions. A égalité de voix, il est procédé par tirage au sort entre les intéressés.

Les représentants des résidents élisent parmi eux le Président du CVS et son suppléant (vote à bulletin secret, à la majorité des votants. En cas d'égalité, le plus âgé est élu). Le Vice-président est élu selon les mêmes modalités soit parmi les représentants des résidents, soit parmi les représentants des familles.

L'absence de candidats titulaires ou suppléants ne fait pas obstacle à la mise en place du Conseil de la Vie Sociale, sous réserve que le nombre de représentants des résidents et de leurs familles ou de leurs représentants légaux soit supérieur à la moitié du nombre total des membres du conseil désignés.

En cas de cessation du mandant, pour rupture de la prise en charge notamment, le titulaire est remplacé par son suppléant ou un autre résident est élu ou désigné dans les mêmes formes.

ORGANISATION DES ELECTIONS

Concernant les représentants des résidents, les élections ont lieu dans l'établissement, tandis que pour les représentants des familles/représentants légaux, celles-ci se font par correspondance.

Les élections se font à scrutin secret et majoritaire à un tour et dans le cas du vote par correspondance, le secret de l'anonymat est respecté par l'insertion d'une enveloppe dans le courrier d'appel au vote.

ETAPES	MODALITES	CALENDRIER PREVISIONNEL
Appel à candidatures	Il a lieu au moins 45 jours avant la date fixée pour les élections (affichage, courriers).	5 Mai 2014
Dépôt des candidatures	Les candidats doivent manifester par écrit leurs intentions auprès de la Direction, au moins 30 jours avant la date des élections.	23 Mai 2014
Envoi des invitations à voter	Les invitations au vote, accompagnés des bulletins de vote, sont transmises aux électeurs 15 jours avant la date des élections.	10 Juin 2014
Vote	Les élections des représentants des résidents et du représentant du personnel se déroulent au scrutin secret majoritaire à un tour, au sein de l'établissement. Le vote par correspondance sous double enveloppe est mis en place pour les représentants des familles. Le renvoi des bulletins de vote se fait soit par courrier soit par le dépôt dans l'urne prévue à cet effet par l'établissement.	25 Juin 2014
Proclamation des résultats	Le dépouillement se déroule dans l'établissement en présence du directeur (ou de son représentant), d'un parent ou représentant légal et d'un membre du personnel. Sitôt les résultats connus, le directeur les affiche dans l'établissement et les notifie par courrier : <ul style="list-style-type: none">- A l'ensemble des personnes accueillies- A l'ensemble des familles et représentants légaux- A l'ensemble des salariés	25 Juin 2014

3. Retour sur la démarche d'évaluation interne

Suite à la tenue des groupes de travail, qui se sont déroulés entre le 20 Septembre et le 28 Octobre 2013, et à l'étude des questionnaires transmis aux résidents, aux familles et aux partenaires de l'établissement, une réunion plénière de clôture a eu lieu le jeudi 12 Décembre 2013, afin de présenter les résultats de la démarche d'évaluation interne ainsi que les axes du plan d'actions validé par le comité de pilotage.

Le rapport d'évaluation interne a été validé et transmis le 26 Décembre 2013 aux services du Conseil Général et de l'ARS. La démarche d'évaluation externe lui fera suite et ses résultats devront être transmis aux autorités de tutelle pour début janvier 2015.

Quelques exemples d'actions intégrées dans le plan d'amélioration continue de la qualité

- Mieux expliquer les missions de l'IDEC et du médecin coordonnateur aux résidents et aux familles, un peu après l'admission. Repréciser aussi le rôle spécifique des IDE, notamment en ce qui concerne ce qui peut être assuré ou pas par la famille, selon les souhaits du résident (par exemple la prise de RDV médicaux, la gestion des médicaments...).
- Améliorer les points de repères des résidents et familles quant aux professionnels de la structure :
 - Afficher une information bien visible, dans le hall d'entrée, sur la signification de la codification des blouses (corps de métier auquel la couleur de la blouse renvoie.)
 - Refaire les badges du personnel (badges neufs, écriture plus grande...)
 - Adjoindre un organigramme au livret d'accueil.
- Lors de l'accueil - admission, proposer à la famille et/ou aux proches un moment convivial partagé avec la personne âgée (un repas, un café, goûter, etc.) ainsi qu'une visite de la lingerie et de la cuisine.
- Mettre en place auprès des résidents une forme de consultation élargie sur l'animation (questionnaire de satisfaction, entretiens...).
- Afficher les menus de manière plus visible et plus lisible pour les résidents (taille de l'écriture) et mettre à disposition le menu hebdomadaire dans les unités de vie.
- Mettre plus d'horloges dans chaque unité, et des éphémérides à jour dans chaque unité.
- Réorganiser les transmissions entre équipe soignante et équipe IDE pour avoir une plus grande fluidité dans les accompagnements (systématiser l'écriture des transmissions).
- Renforcer la prévention des chutes par :
 - la sensibilisation des professionnels aux chutes (petits groupes de travail,)
 - la finalisation du protocole de prévention des chutes
 - l'élaboration d'un protocole relatif au mode de déclaration des chutes.

Le rapport d'évaluation interne est consultable sur le site internet de l'établissement (onglet « Vie de l'établissement » - Janvier 2014).

4. Point sur le budget prévisionnel 2014

L'établissement a renouvelé sa convention tripartite pour 5 ans, dans le cadre de la négociation budgétaire pour 2014. Cette convention définit les objectifs en matière de qualité de la prise en charge, et les moyens budgétaires alloués pour y parvenir. Un certain nombre de mesures nouvelles ont été accordées, notamment des créations de poste.

Mesures nouvelles accordées à partir du 1/01/2014

- **Agent de Service Hôteliers** : + 0,2 ETP (Emploi Temps Plein)
- **Aide Soignant / Aide Médico-Psychologique** : + 2,5 ETP
 - o + 2 ETP : renforts soignants sur le week-end
 - o + 0,5 ETP : Assistant de Soins en Gériatrie pour l'accueil de jour
- **Infirmière** : + 0,4 ETP
- **Psychologue** : + 0,3 ETP
- **Ergothérapeute** : + 0,3 ETP

Total = + 3,7 ETP / Passage de 66,96 ETP à 70,66 ETP au total

Ratio total : 0,631 salarié par résident (*pour mémoire, ratio moyen Ille-et-Vilaine = 0,6 ETP*)

Intitulé du tarif	Tarifs 2014	Tarifs 2013	Tarifs à l'utilisateur 2013 (H+ talon)	Tarifs à l'utilisateur 2014 (H+ talon)	Evolution du tarif en euros	Evolution du tarif en %
Tarif hébergement pers. seule	59,10	58,40	64,05	64,77	0,72	1,12 %
Tarif hébergement couple	38,00	36,90	42,55	43,67	1,12	2,63 %
Tarif hébergement temporaire	62,90	62,50	68,15	68,57	0,42	0,62 %
Tarif hébergement accueil spécifique	60,10			65,77		
Tarif accueil de jour	8,68	8,60	14,25	14,35	0,10	0,70 %

5. Point sur le compte administratif 2013

L'année 2013 a été une année marquée par plusieurs points importants :

- L'augmentation de capacité au niveau de l'accueil de jour (passage de 4 à 6 places)
- La réalisation de l'évaluation interne, finalisée en Décembre 2013
- La renégociation de la convention tripartite, en Octobre 2013, applicable à partir de 2014

Le GMP (GIR Moyen Pondéré, mesurant le niveau de dépendance) était de 631,43 en 2013 avec une augmentation significative du niveau de dépendance des résidents accueillis par rapport à l'année 2012 (GMP de 621,63). L'analyse du logiciel Médic'Or fait ressortir un GMP pour l'unité spécifique estimé à 741,43 en 2013. Le GMP a été revalidé à 670 le 24 Septembre 2013, dans le cadre du renouvellement de la convention tripartite 2014-2018.

Le PMP (Pathos Moyen Pondéré, mesurant les besoins en soins) est de 196 points en 2013. Le PMP a été revalidé à 204 le 16 Octobre 2013, dans le cadre du renouvellement de la convention tripartite pour 2014-2018.

Le taux d'activité global réalisé en 2013, sur la base de 112 places, est de 97,35 % (99,63 % pour l'hébergement permanent, 87,18 % pour l'hébergement temporaire et 55,32 % pour l'accueil de jour).

6. Questions diverses

- Pour faire suite au plan d'action d'amélioration continue de la qualité, il a été proposé de rédiger un courrier conjoint entre le CVS et la Direction de l'établissement, à l'attention de la mairie de Pacé, afin de solliciter l'aménagement des espaces extérieurs autour de la résidence.

Ce courrier sera co-signé par les représentants des résidents et des familles aux CVS.

- Réponses aux questions transmises par les familles :

- **Est-il possible que le courrier des résidents soit distribué le samedi matin ?**

Il n'y a actuellement pas de salarié présent le week-end au niveau de l'accueil de l'établissement. Une évaluation des besoins peut être envisagée pour savoir si cela serait justifié (recensement des demandes des familles et des résidents à ce sujet, évaluation de la quantité d'appels destinés au secrétariat le week-end, évaluation de la quantité de courrier reçue le week-end ...). En tout état de cause, la réorganisation du travail avec la mise en place d'heures de présence administrative le week-end se traduirait nécessairement par une diminution du temps de présence en semaine.

- **Est-il possible que les vitres des chambres soient nettoyées ?**

Le nettoyage des vitres de l'établissement (hors intérieur, chambres comprises) a été effectué par une société extérieure les 22, 23 et 24 avril. L'établissement a par ailleurs programmé le nettoyage de l'intérieur des vitres par le personnel de la résidence, courant juin.

La Présidente du CVS
Mme Marie-Thérèse Durand